

# CARITAS DEVELOPPEMENT MBUJIMAYI

## COORDINATION

### LA CHARTE D'AUTORITE ET DES SIGNATURES

#### I. De l'Intérim de la Coordination

Le Coordinateur de la CDM est nommé par l'Evêque diocésain, président du Conseil d'Administration de la CDM:

En son absence, son intérim est assuré par

- L'un des Directeurs (BDC, BDD, BDOM) en suivant leur ancienneté

Dans l'absence des quatre premiers, son intérim est assuré par :

Le secrétaire Administratif de la coordination

#### II. De l'Intérim des Directeurs de bureaux

Dans l'absence de directeurs de bureaux,

- les secrétaires Administratifs assureront leurs intérim

#### III. du Niveau d'autorité dans les dépenses

Ici se détaille le niveau du montant d'argent dont chaque membre du conseil de gestion est autorisé à ordonner la sortie

En cas de besoin qui dépasse le niveau d'autorité de la personne, il recourt au coordinateur par téléphone ; si pas possible, le Président du Conseil d'Administration tranchera le problème.

Les détails se trouvent dans le tableau ci-dessous :

#### LE TABLEAU DE NIVEAU D'AUTORITES

Poste	Niveau d'autorité
Coordinateur	Autorise toutes les dépenses sans limites
Directeur de BDD	Autorise les dépenses de 0 à 1000\$
Directeur de BDOM	Autorise les dépenses de 0 à 500\$
Directeur BDC	Autorise les dépenses de 0 à 100\$
Le secrétaire Admin de la Coordination	Autorise les dépenses de 0 à 30\$

#### IV. De la Conformité aux normes

Tous les intervenants travaillent dans la conformité aux normes et procédures de gestion, et consultent l'auditeur interne dont l'assistance et les conseils sont recommandés dans tout ce qui concerne la gestion.

Fait à Mbuji-Mayi le 03/04/2018

**Abbé Alphonse Nkongolo Mulami**

Coordinateur de la CDM